

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ELEVAGE

SPÉCIALISÉ GÉNÉRAL A
L'AGRICULTURE ET A L'ELEVAGE

ADMINISTRATEUR DE FINANCE

REPUBLIQUE TOGOLAISE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 84/277 DU 20/3/1984
/MRE/SGAE/DIAF

Pour la promotion au titre de l'année
1983 des fonctionnaires des cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture-Elevage).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 25/78 du 19 Novembre 1978 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 1^{er} Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/78 du 3 Février 1978 portant Statut Général
des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2017/TP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 10/70/TF du 3 Mars 1960 fixant le Statut com-
mun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
Vu le Décret n° 10/130/TF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/TF du 5 Juillet 1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/78 du 3 Fé-
vrier 1978 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/TF du 5 Juillet 1962 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 15/170/TF/DE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/270 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du Décret n° 62/197/TF du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 77/194 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 10/524 du 26 Décembre 1960 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 11/016 du 26 Janvier 1961 au Décret n°
10/524 du 26 Décembre 1960 portant nomination des Membres du Con-
seil des Ministres ;
Vu le Décret n° 11/017 du 26 Janvier 1961 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 13/380 du 3 Mai 1963 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n° 10/538 du 27 Décembre 1960 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/277 du 20/3/1984 portant inscrip-
tion au tableau d'avancement au titre de l'année 1983 des fonction-
naires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques (Agriculture-Elevage) et dressant la liste des fonction-
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à 3 ans.

RECETE :

.../...

Article 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les Fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture - Elevage) dont les noms et primes suivent : ACC néant.

A/ - AGRICULTEURS - INGENIEURS D'AGRICULTURE

Au 2° Echelon

IM.- CESSON Jacques pc du 17.3.84 Djamala -
- IBOYA Ray-Blanchard pc du 27.4.84 D/Ville

Au 3° Echelon

IM.- AMBOUCOU Hilario pc du 5.9.84 Etoumbi
- IFOUKA-ILIKOU André pc du 2.3.84 D/Ville
- YOUNG Ephon Cyr Biendonné pc du 2.5.84 D/Noire
- KAMBA Laurent pc du 3.5.84 Sombé
- MASSAMA Joseph pc du 23.3.84 Gamboma
- MAMONA Jean-Jacques pc du 04.04.84 Pointe-Noire

Au 4° Echelon

Mr.- IHERE Robert pc du 25.1.84 D/Ville

B/ - ELEVAGE - INGENIEURS AGROTECHNICIENS

Au 2° Echelon

IM.- IFOUKOU Simon pc du 6.5.84 D/Ville
- MALOGA Raphaël pc du 4.5.84 D/Ville

VERGINIENNES INSTITUTEURS

Au 2° Echelon

IM.- MBHIE Pierre pc du 5.5.84 D/Ville
- ELIEN Clément pc du 1.1.84 Owando

Au 3° Echelon

Mr.- DIKINKITA Daniel pc du 1.2.84 D/Ville

.../...

Article 2. - Le présent Décret prendra effet tant du point de vue de la date que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au J.O.M.C et communiqué partout où besoin sera. -

Brassaville, le 20 Mars 1984

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT ;

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Elevage ;

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Philippe KOUNDEBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale ;

Le Ministre des Finances ;

- Edouard COLIC MATSINA.-

- Itini Cassotoumba LEROUNDOU.-

ATTACHEMENTS :

- J.O.M.C.....	2
- D.G.T.F.P.....	20
- D.G.B.....	2
- D.C.F.....	2
- I.N.S.....	2
- S.E.N.S.....	2
- D.M.A.P.....	40
- Comités.....	9
* Régions Agricoles.....	9
- S.A.C./R.C.....	2
- Intéressés.....	10